COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CLERMONT-FERRAND, LE 26 OCTOBRE 2026

HAUSSE DES COURS DES CARBURANTS

Soucieux de soutenir ses agents face à la situation économique des derniers mois, le Département débloque une aide d'urgence en faveur de leur pouvoir d'achat et de leur mobilité.

« Du concret, rien que du concret »
Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental

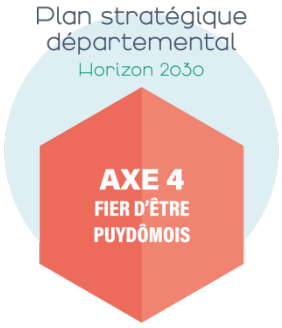

Comme ils s'y étaient engagés dès le début de la détérioration de la situation autour du détroit d'Ormuz, Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental, et son exécutif ont suivi l'évolution des prix des carburants et de la contrainte économique pesant sur les agents de la collectivité, pour mieux étudier la réponse à apporter. En mars, en session, Lionel Chauvin avait ainsi déclaré que « dans ce contexte troublé et en proie aux incertitudes économiques et géopolitiques, le Département est en première ligne », évoquant « l'audace de tenir et de protéger ».

Réuni en session le 19 octobre dernier, et sur proposition de Lionel Chauvin, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a acté la mise en place d'une aide exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat et de la mobilité des agents. Aujourd'hui, suite, le Président du Conseil départemental parle d'une « réponse concrète » avec une « aide d'urgence de 100 à 120 euros aux agents en fonction de leur catégorie ».

C'est donc une enveloppe exceptionnelle de 350 000 euros qui est mobilisée pour financer cette aide apportée à tous les agents de la collectivité, qu'ils soient fonctionnaires, agents contractuels, assistants familiaux, apprentis, stagiaires rémunérés ou en mission de renfort. Les agents détenant un indice majoré inférieur ou égal à 480 toucheront ainsi 120 euros, et ceux détenant un indice majoré supérieur à 480 toucheront une aide de 100 euros. Une majoration de 20 euros sera également attribuée aux agents ayant utilisé leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels indemnisés par le Département à hauteur d'au moins 500 km sur les 12 derniers mois.

* * *

Le Département réaffirme par cette aide sa volonté de soutenir les agents face aux difficultés économiques actuelles et de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Pour rappel, en 2022 déjà le Conseil départemental avait décidé d'aider les agents les plus impactés par les hausses des prix des carburants induites par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette fois, face à la situation, l'aide est générale, attribuée sans conditions.